

MD/FBF : 18 mars 2021.

La Conférence de presse annuelle du CNDB : La forêt au service de la et de la neutralité carbone et de la RE2020

Bonjour à tous,

La RE2020 est une formidable opportunité pour la filière forêt-bois car elle entérine de manière formelle les avantages des matériaux biosourcés et donc le bois, pour la tenue par la France de l'objectif indiscutable, d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

La situation est paradoxale car si cela est une évidence pour nous : nous sommes la seule filière qui présente un bilan largement positif pour la neutralité carbone, ce qui n'est pas forcément partagée par tous. Pour les uns nous sommes devenus un élément de compensation et pour d'autres les tenants d'un stock à préserver. En tout cas, nous ne laissons plus indifférents car nous sommes une partie importante de la solution, ce qui n'a pas échappé aux responsables de l'Etat français, comme d'ailleurs à ceux de nombreux pays, et il ne peut pas y avoir de réglementation environnementale sans bois dans la construction.

Comment parler de la neutralité carbone sans citer ce miracle de la nature à qui nous devons la vie sur terre : la synthèse chlorophyllienne. C'est cette synthèse chlorophyllienne qui à partir du gaz carbonique de l'atmosphère, du soleil et de l'eau, crée la vie de tous les végétaux et en particulier des arbres.

La transition écologique, que tout le monde souhaite, a comme objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre, pour faire simple tout ce qui est produit à base des énergies fossiles. Et donc de permettre d'atteindre en émission, ce que la forêt et les usages du bois compensent aujourd'hui. Le premier objectif de la Stratégie Nationale Bas Carbone est d'atteindre la neutralité carbone nette.

Mais pour réduire la concentration de gaz carbonique dans l'atmosphère, à l'évidence devenue trop forte on ne peut pas se satisfaire d'une réduction, il faut capter le gaz carbonique déjà émis en trop grande quantité et continuer à compenser les émissions résiduelles. Le rêve est de tendre vers la neutralité absolue, mais ce n'est pas pour demain !

Trois puits de carbone s'offrent à nous :

- Les océans, c'est le plus important mais ils sont universels et ne nous appartiennent pas : ne les salissons pas !
- La forêt et les usages du bois, là c'est NOTRE affaire, et à un degré bien moindre
- Les prairies.

Ils captent le carbone qui pour l'essentiel vient des activités de l'homme, surtout depuis l'invention des énergies fossiles.

L'arbre a la vertu de séquestrer le carbone pendant sa croissance. Pour faire simple l'équivalent d'une tonne de CO2 est contenue dans un mètre cube de bois.

L'arbre séquestre le carbone par « tous ses bouts », depuis les racines, le tronc, les branches et les feuilles. Quand on le récolte, on ne prélève que le tronc, ce qui fait qu'on exporte qu'une partie du carbone de la parcelle. Sans rentrer dans les détails, on peut considérer que quand on prélève un arbre, nous retirons 40 % du carbone contenu dans la biomasse et les sols. Je peux vous adresser les éléments de calcul.

Mais la nature est ainsi faite : un arbre naît, grandit et meurt.

C'est inéluctable une forêt naturelle est forcément neutre en carbone.

Et au risque de vous choquer, les résultats d'[une étude publiée le mercredi 4 mars 2020 dans la revue Nature par les chercheurs du Musée royal de l'Afrique centrale et de l'Université de Leeds](#) montre que la forêt amazonienne, celle qui n'est pas exploitée, est devenue émettrice de CO2 depuis 1995. Celles d'Afrique tropicale ne tarderont pas à le devenir. Cela est dû à la forte augmentation de la mortalité naturelle des arbres, sans doute en lien avec le réchauffement climatique (sécheresse et température). La déforestation n'arrange rien.

Et la FAO publie en lien avec cela que les forêts mondiales sont globalement émettrices de CO2 : heureusement qu'il y a le stockage et la substitution dans les usages du bois !

Ces mêmes scientifiques expliquent que la gestion des forêts de l'hémisphère nord est LA solution.

La règle est simple :

Si le stock de bois sur pied augmente (augmentation des surfaces, gestion plus active, ...), il y a séquestration, c'est à dire un impact carbone positif. Si le stock de bois sur pieds baisse (déforestation, absence de reboisement, ...), l'impact carbone forestier devient négatif.

Et comme on ne peut pas recouvrir toute la surface de la terre d'arbres, existe-t-il une autre solution vertueuse pour accroître l'impact positif carbone ?

La réponse est oui !

C'est le stockage du carbone dans les objets en bois et, par leur usage, la substitution de matériaux énergivores ou d'énergies fossiles. Ces énergies fossiles qui sont, rappelons-le encore, la base de notre problème.

Notons que le stockage prolonge la durée de séquestration du carbone (une charpente prolonge souvent la durée de séquestration du carbone dans le bois au-delà de la durée de vie naturelle d'un arbre). Notons que le recyclage correspond à une multi-substitution, en faisant du bois de trituration à partir de palettes, on peut en faire des panneaux, avant qu'ils soient brûlés un jour), on cumule ici les effets de 3 substitutions. Et les substitutions ont cet énorme avantage d'éviter définitivement les émissions de gaz à effet de serre.

Le cumul des usages des bois, du plus court au plus long, s'étale sur une période moyenne de 30 ans (la période est évidemment plus courte pour le bois-énergie et le papier mais augmente pour le carton, les emballages en bois, les panneaux et bien sûr le bois dans la construction. Les effets cumulés de la substitution et du stockage sont supérieurs en France à la séquestration en forêt. Ils représentent un peu plus d'une tonne de CO2 par m3 de bois !

Faisons un peu d'histoire :

La planète est restée neutre en carbone jusqu'au début de l'ère industrielle, pas complètement cependant car l'humanité de plus en plus peuplée a quand même beaucoup déforesté pour se chauffer et chauffer ses aliments. Rappelons que la surface de la forêt française a été réduite en 2000 ans de 38 millions d'ha à 8.5 millions d'ha (en 1850, pour revenir à 17 millions d'ha aujourd'hui) ! Cela ne s'est pas fait sans émission de CO2.

L'invention des énergies fossiles a considérablement accéléré ce processus : utilisation directe en énergie et aussi bien sûr pour fabriquer et transformer les matériaux.

Et si la filière forêt-bois a un bilan carbone positif, c'est bien que le stockage et la substitution viennent se cumuler avec la photosynthèse : c'est la deuxième boucle vertueuse !

Pourquoi la RE2020 ? si on augmente en France la consommation de bois dans la construction on peut améliorer de manière significative ce résultat positif.

En fin de vie et souvent après plusieurs recyclages, le bois redevient CO2. C'est ce que l'on appelle la neutralité biogénique du bois !

Alors ! Pourquoi cette solution est-elle vertueuse ?

C'est parce que l'arbre ainsi mis en œuvre a cette énorme faculté : celle de se renouveler.

Pour confirmer ce cycle vertueux il suffit de respecter deux conditions indispensables :

- Renouveler la forêt, la régénérer, la replanter, l'entretenir
- La gérer de manière durable, c'est à dire ne pas prélever, sous toutes ses formes, plus de bois qu'il n'en pousse.

Nous faisons deux constats et formulons une conséquence :

Le premier c'est qu'une forêt bien gérée **ET AUSSI** bien utilisée, c'est le cas en France, est 2 fois plus efficace pour capter le gaz carbonique qu'une forêt non exploitée.

Le deuxième c'est qu'en ces temps de changement climatique, espérer que la forêt s'adaptera toute seule est une douce illusion. Alors que certains essayent de convaincre que l'homme est nuisible à la forêt tout en prônant l'usage des solutions bois, il faut être pragmatique, la France dispose d'atouts forestiers extraordinaires qui ne demandent qu'à être mis en valeur de façon la plus consensuelle possible, en dehors de toute approche dogmatique.

La conséquence, c'est que les politiques publiques DOIVENT prennent conscience que la forêt et les usages du bois sont **La solution.**

Cette prise de conscience doit se traduire par des soutiens importants au renouvellement forestier pour le long terme. C'est entamé dans le plan de relance, il faut les prolonger pour au moins les 30 prochaines années.

En conclusion,

Il est donc parfaitement logique et constructif que les matériaux biosourcés dont le bois se retrouvent au cœur de la SNBC et de la RE2020. La forêt et le bois seront au rendez-vous !